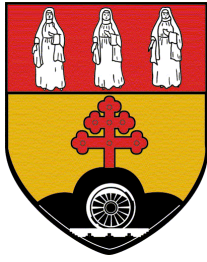


## ADMINISTRATION COMMUNALE



**TROISVIERGES**  
(GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG)

## AVIS AU PUBLIC

### URBANISME

#### **Projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » Huldange - lieu-dit « in Odenbour »**

Il est porté à la connaissance du public que, en sa séance du 05 décembre 2018, le collège échevinal a marqué son accord sur le projet d'aménagement particulier « nouveau quartier » au lieu-dit « in Odenbour » à Huldange.

Ce projet est élaboré par le bureau d'études Rausch & Associés.

En application de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet et la délibération du collège échevinal sont déposés à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant trente jours, à partir du vendredi 14 décembre 2018, cette date incluse.

Le projet est consultable sur le site internet de la commune de Troisvierges [www.troisvierges.lu](http://www.troisvierges.lu) sous la rubrique « Raider ».

Endéans ce délai de trente jours, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège échevinal, sous peine de forclusion.

Le collège échevinal :

Edy MERTENS, bourgmestre

Norbert BREUSKIN, échevin

Guy HENCKES, échevin